

# Droit administratif

## Titulaires

Jérôme SOHIER (Coordonnateur) et Aurélien VANDEBURIE

## Mnémonique du cours

DROI-C3170

## Crédits ECTS

10 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

1e et 2e quadrimestre

## Campus

UMons

## Contenu du cours

Notions et sources du droit administratif - L'Administration : notions, missions, pouvoirs et sujétions - Le service public et ses lois - Les modes d'organisation de l'Administration (concentration ; déconcentration ; centralisation ; décentralisation)- La décentralisation territoriale : les communes et provinces - La décentralisation par service : les parastataux

la police administrative, les sanctions administratives, les biens, les contrats administratifs; le statut des agents publics; le contrôle de l'action administrative: la hiérarchie des normes, la délégation de pouvoir, les formes et procédures, les motifs de l'acte administratif, le retrait des actes administratifs; le contentieux administratif et le Conseil d'Etat.

L'ordre peut être adapté d'une année à une autre.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Acquisition des principes et fondements du droit administratif belge

## Pré-requis et co-requis

### Cours pré-requis

DROI-C2170 | Droit constitutionnel : Institutions et contentieux | 10 crédits et DROI-C2171 | Droits et libertés | 5 crédits

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

ex cathedra, en présentiel

### Contribution au profil d'enseignement

Acquisition des principes et fondements du droit administratif belge

### Références, bibliographie et lectures recommandées

Patrick Goffaux, Dictionnaire élémentaire de droit administratif, Bruxelles, Bruylant, 2022

Plan détaillé du cours

### Support(s) de cours

Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

UMons

### Contact(s)

Jérôme Sohier & Aurélien Vandeburie

## Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

#### Modalités d'évaluation :

- > Travaux pratiques : participation active au TP lors duquel est organisé un test coté ;
- > Examen écrit : résolution de cas pratiques

### Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

#### Construction de la note globale

La note finale englobe les notes des travaux pratiques et de l'examen écrit (mai/juin ou, en cas de seconde session, août)

#### Pondération :

La note finale est composée à concurrence de 70 % de la note d'examen et de 30 % de la note de travaux pratiques (TP).

La note du TP est construite comme suit :

- > 1/3 de la note de TP est le résultat du test coté ;
- > 2/3 de la note de TP est le résultat de la participation active.

La note de TP est reportée en seconde session.

Seul un report de la note de TP est permis d'année à année, conformément au règlement applicable.

Les étudiants dispensés de TP ou qui ne doivent pas suivre de TP ne présentent pas de test côté.

La note d'examen vaut alors pour 100% de la note finale. Il n'y a plus d'épreuve compensatoire en BA3.

Les étudiants qui bénéficient d'un report de la note de TP ne présentent pas le test côté, et leur note de TP reportée vaudra pour 30 % de la note finale.

## Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Mons/bloc 3

